

Sujet : [INTERNET] Contribution FNE Loire-Atlantique Consultation publique Méthaniseur Héric

De :

Date : 11/04/2024 06:11

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Après examen attentif de l'ensemble des éléments figurant dans le dossier de la consultation publique relative au projet de méthaniseur porté par SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE (l'unité de méthanisation) pour le compte du GAEC du Soleil Levant (le fournisseur de biomasse) sur la commune d'Héric au lieu-dit La Cormerais, **FNE Loire-Atlantique ne peut qu'émettre un avis défavorable à l'égard de ce projet et souhaiter que soit pris un arrêté de refus.**

L'on sait, pourtant, que FNE n'a aucune opposition de principe, en matière d'énergies renouvelables et de transition énergétique, concernant les centrales photovoltaïques, éoliennes (terrestres et maritimes) et méthaniseurs. Ceci voulant également dire : pas n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment !

Ainsi, il est indispensable d'éviter toute emprise d'installations éoliennes et photovoltaïques en forêt (privée ou publique). Et de même, en zone agricole, **aucune installation à la localisation inadaptée ou d'une ampleur démesurée** (ex : le « méthaniseur XXL » de Corcoué-sur-Lorgne, qui a finalement fait l'objet d'une sage décision de rejet de la part de Monsieur le Préfet), signant une démarche avant tout agroindustrielle, démultipliant les risques environnementaux et malmenant inconsidérément le territoire concerné (biodiversité, bocage, paysage, qualité de vie des habitants, etc.) **ne saurait emporter notre assentiment** - puisqu'il s'agit manifestement de faire de l'élevage ou des cultures spécifiquement pour assurer les volumes d'effluents ou de biomasse nécessaires à la forte rentabilité attendue. Il faut (il en va de même du bois-énergie) avoir la sagesse de s'en tenir à la valorisation de la ressource résultant de l'activité agricole proprement dite de l'exploitation concernée, notamment dans une logique d'économie circulaire, et donc de **s'en tenir à une méthanisation envisagée comme un produit annexe de transformation et de valorisation**. Et, en conséquence, il importe de refuser de faire droit aux dérives environnementales d'un exploitant agricole, d'un GAEC ou d'une coopérative se montrant surtout soucieux de toucher les dividendes d'une **démarche agroindustrielle ne faisant guère de cas des paramètres environnementaux locaux**.

Ajoutons ici que le GAEC en question exploite d'ores et déjà des **installations photovoltaïques**. Et qu'il convient également de prendre pleinement en considération, a fortiori s'agissant d'un projet privé, **les doléances légitimes des populations habitant à proximité de ce GAEC**. Celles-ci supportent déjà des nuisances sonores, olfactives et visuelles qui ne pourraient qu'être très sensiblement accrues, dégradant encore bien plus leur qualité de vie. Tout

particulièrement s'agissant d'une voirie d'ores et déjà très sollicitée par les engins du GAEC et parfaitement inadaptée à la construction et l'exploitation d'un méthaniseur qui ne manquerait pas de la dégrader irrémédiablement.

Dans le cas d'espèce, il n'est d'ailleurs en rien anodin que le **Conseil municipal de la commune de Blain** n'ait manifesté aucune appétence pour ce projet (forte abstention et titre OF éloquent du 27/03/24 : « *Le projet de méthaniseur à Héric n'est pas du goût des élus* »). Le **Conseil communautaire d'Erdre et Gesvres** n'apparaît pas plus allant sur ce projet (et l'on se rappellera de son avis défavorable du 10/05/23 concernant le projet d'Engie Bioz sur Saint-Herblain ; voir par ex. https://www.lestouches.fr/fileadmin/documents/LesTouches/CR_Conseil_CCEG/CR_CONSEIL_SYNTHETIQUE_2023_05_10.pdf, pp. 10-14). Rappelons ici que la communauté de communes d'Erdre et Gesvres est notamment engagée dans l'élaboration d'une charte forestière de territoire (bois et bocage).

Rappelons enfin et surtout l'enjeu considérable - très prégnant sur ce dossier - que représente l'**approvisionnement en eau potable assuré par la nappe phréatique de Nort-sur-Erdre et tout particulièrement le point de captage du Plessis Pas Brunet**. Et les efforts tout à fait significatifs déployés par Atlantic' Eau (avec désormais à la manœuvre Veolia, en lieu et place de la Saur) pour maintenir, autant que faire se peut, la qualité des eaux prélevées et distribuées, et tout particulièrement pour mesurer, atténuer, réduire les différents **polluants, nitrates et pesticides** en tête (dont les résidus du fameux ESA-métolachlore). C'est plus de 6 millions d'euros qu'Atlantic' Eau a dû investir dans sa nouvelle usine, pour un coût de fonctionnement annuel de l'ordre de 100 000 €. Et est-il normal d'être obligé de pomper dans la nappe de Mazerolles pour pouvoir diluer suffisamment les nitrates de la nappe de Nort ?

De plus, l'on sait toute l'importance du problème récurrent des cyanobactéries sur l'Erdre et ses affluents (cf. encore évoqué lors du récent Copil sur Vioreau). Vioreau justement, dont les gros travaux de réfection et de sécurisation du barrage viennent de s'achever, avec remise en eau du lac et réouverture à la navigation du Canal de Nantes à Brest. **Tous ces efforts des acteurs de territoire, toutes ces ressources publiques investies au bénéfice de l'intérêt public et du bien commun ne méritent aucunement que soit pris le risque de leur remise en cause, même partielle, tôt ou tard, par une initiative privée par trop oublieuse, précisément, de cet intérêt public** (ce qui serait d'autant plus mal venu que, dans le même temps, à titre d'exemple, des moyens considérables - quelque 42 millions d'euros - sont engagés pour le rééquilibrage du lit de la Loire, avec notamment le démarrage prochain des gros travaux prévus sur le seuil de Bellevue-Sainte-Luce, et ce, en ayant toujours en tête la question de la prise d'eau de Nantes Métropole à Mauves-sur-Loire).

Pour prendre la pleine mesure du risque que fait courir ce projet privé de méthaniseur, trois éléments revêtent une importance toute particulière. Leur prise en compte ne peut conduire, en toute logique, qu'à un avis défavorable, sous peine, dans le cas contraire, de susciter une forte incompréhension qui ne pourrait qu'entraîner une mobilisation associative et citoyenne à la mesure de cette réaction :

1) L'alimentation en eau potable de 24 communes et près de 80 000 habitants dépend de la nappe de Nort-sur-Erdre et tout particulièrement du **captage du Plessis Pas Brunet**. Celui-ci est répertorié et suivi (ses quatre forages) en tant que **captage prioritaire - un « captage Grenelle »**. L'aire d'alimentation de captages (AAC) du Plessis Pas Brunet joue donc un rôle crucial pour préserver la qualité de l'eau qui ruisselle et s'infiltré dans le périmètre concerné par ce zonage. C'est bien pourquoi des actions sont normalement mises en place pour assurer cette fonction, visant notamment à lutter contre les pollutions diffuses. Quant au **périmètre de protection de captage (PPC)**, il vise à éviter/atténuer les effets de pollutions ponctuelles/accidentelles, autrement à garantir la potabilité de la ressource en eau.

Or le méthaniseur projeté se trouverait à seulement 550 m de ce **PPC** et il s'agit là d'une **zone de protection renforcée**. Quant à la **zone de contribution principale (ZPC)**, elle ne se trouve qu'à 2,4 km environ. Enfin, la **zone des 750 m autour des forages** n'est, elle, qu'à 4,460 km environ.

2) Le méthaniseur projeté se trouverait à proximité quasi immédiate du Canal de Nantes à Brest, soit à seulement 1,5 km environ de l'écluse du Pas d'Héric. L'on sait toute l'attention et les ressources consacrées à l'entretien et au bon fonctionnement de ce canal par le Département et les acteurs de territoire (ainsi, les investissements prévus par la commune de Blain pour valoriser son port fluvial). Le canal est devenu un **axe majeur du tourisme fluvial et vert**, très fréquenté par les marcheurs, cyclistes et plaisanciers (voir les efforts constants déployés par l'office de tourisme Erdre Canal Forêt). Les enjeux de biodiversité et de qualité paysagère sont également bien réels.

Mais il faut considérer que cela vaut également pour la vallée et les marais de l'Erdre, à quelques kilomètres seulement du projet. L'ensemble « Vallée et marais de l'Erdre » comme le canal de Nantes à Brest (à l'ouest du Pas d'Héric) sont, sur de larges secteurs, des ZNIEFF (de même que la proche zone bocagère relictuelle d'Héric-NDDL). Et il existe également une zone Natura 2000 « Marais de l'Erdre » de tout premier plan (à 6,2 km du projet), dont l'intérêt faunistique et floristique n'est plus à démontrer (Directives Oiseaux et Habitats).

3) Comme si les éléments susmentionnés n'attestent pas suffisamment du caractère éminemment hasardeux d'une telle implantation, il convient d'ajouter encore les **risques réels liés à l'épandage** (cf. plan d'épandage pp. 23-32 PDF Dossier Annexes). C'est évidemment dans le parcellaire dont dispose le GAEC que seraient trouvées les zones à utiliser pour le nécessaire **épandage des digestats** produits par le méthaniseur (qui dit biogaz, dit digestat ; les intrants étant, pour mémoire : fumier de bovin, lisier de bovin et jus de silos, CIVE, culture). Or, ces terrains se situent pour l'essentiel de part et d'autre du canal, en limite du **périmètre de protection de l'AAC (Zone d'Action Renforcée)**, et même pour partie carrément dans la ZCP et jusque dans la zone des 750 m des forages. Soit précisément 125 ha en zone AAC, dont 75 ha en zone ZCP. L'on a bien compris qu'il est fait valoir que les épandages n'impacteront pas l'AAC du Plessis Pas Brunet. Le plan d'épandage est compatible avec le programme d'action de l'AAC. C'est tout dire ! Néanmoins, opérer des épandages (même de tel ou tel type) dans ces différentes zones et en de tels volumes (quand bien même l'on demeure à l'échelle

d'une seule exploitation) constituerait une prise de risques majeure au regard des divers enjeux du dossier. Que les normes et règles d'épandage soient effectivement respectées ou non, voilà qui n'irait assurément pas dans le sens d'un abaissement du niveau des nitrates dans l'eau et l'environnement, quoi qu'il en soit dit dans le dossier !

L'ensemble du Dossier principal, notamment dans sa section 7, est parfaitement lénifiant quant aux effets notables sur l'environnement et la santé humaine. L'on peut être rassuré !!! Pas d'impact sur les espèces protégées situées dans les habitats d'intérêt communautaire, respect de toutes les préconisations, etc.

C'est bien grâce à toutes les bonnes pratiques de ce type que l'on en est arrivé aux dégradations vertigineuses de la biodiversité et des écosystèmes que nous connaissons... L'on sait les logiques à courte vue actuellement à l'œuvre, de la part des tenants d'une agriculture productiviste qui ne pensent qu'à détricoter un *Green Deal* pourtant longuement négocié et conclu dans l'intérêt supérieur de nos populations et de nos sociétés. Ces tenants, pensant avoir le vent en poupe, vont surtout droit dans le mur, et nous tous avec eux. Il reste à espérer que le présent dossier n'aura pas à subir les effets pernicieux de ce climat délétère.

En définitive, compte tenu de l'ensemble des points susmentionnés, il est bien difficile de ne pas souscrire au constat lucide récemment formulé par un collectif de citoyens qui s'inquiètent à raison : **« Même si on est pour la méthanisation, la localisation de ce projet est une aberration pour notre environnement, notre santé et notre tourisme. Un tel projet ne peut pas se faire ICI. »**

Nous vous remercions de l'intérêt porté à la présente contribution, en espérant que cette fois encore le choix pourra se faire en faveur de la raison et de l'intérêt supérieur des populations comme de l'environnement.

Nous vous prions, Monsieur le Préfet, d'agréer l'expression de notre considération respectueuse.

Pour le Bureau de FNE Loire-Atlantique,

fne.loireatlantique@gmail.fr

France Nature Environnement Loire-Atlantique
8, avenue du Gui – 44300 NANTES





Sans virus.www.avg.com

— Pièces jointes : —

Contribution FNE consultation publique 11-04-24.pdf

30 octets

Monsieur le Préfet,

Après examen attentif de l'ensemble des éléments figurant dans le dossier de la consultation publique relative au projet de méthaniseur porté par SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE (l'unité de méthanisation) pour le compte du GAEC du Soleil Levant (le fournisseur de biomasse) sur la commune d'Héric au lieu-dit La Cormerais, **FNE Loire-Atlantique ne peut qu'émettre un avis défavorable à l'égard de ce projet et souhaiter que soit pris un arrêté de refus.**

L'on sait, pourtant, que FNE n'a aucune opposition de principe, en matière d'énergies renouvelables et de transition énergétique, concernant les centrales photovoltaïques, éoliennes (terrestres et maritimes) et méthaniseurs. Ceci voulant également dire : pas n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment !

Ainsi, il est indispensable d'éviter toute emprise d'installations éoliennes et photovoltaïques en forêt (privée ou publique). Et de même, en zone agricole, **aucune installation à la localisation inadaptée ou d'une ampleur démesurée** (ex : le « méthaniseur XXL » de Corcoué-sur-Logne, qui a finalement fait l'objet d'une sage décision de rejet de la part de Monsieur le Préfet), signant une démarche avant tout agroindustrielle, démultipliant les risques environnementaux et malmenant inconsidérément le territoire concerné (biodiversité, bocage, paysage, qualité de vie des habitants, etc.) **ne saurait emporter notre assentiment** – puisqu'il s'agit manifestement de faire de l'élevage ou des cultures spécifiquement pour assurer les volumes d'effluents ou de biomasse nécessaires à la forte rentabilité attendue. Il faut (il en va de même du bois-énergie) avoir la sagesse de s'en tenir à la valorisation de la ressource résultant de l'activité agricole proprement dite de l'exploitation concernée, notamment dans une logique d'économie circulaire, et donc de **s'en tenir à une méthanisation envisagée comme un produit annexe de transformation et de valorisation**. Et, en conséquence, il importe de refuser de faire droit aux dérives environnementales d'un exploitant agricole, d'un GAEC ou d'une coopérative se montrant surtout soucieux de toucher les dividendes **d'une démarche agroindustrielle ne faisant guère de cas des paramètres environnementaux locaux**.

Ajoutons ici que le GAEC en question exploite d'ores et déjà des **installations photovoltaïques**. Et qu'il convient également de prendre pleinement en considération, a fortiori s'agissant d'un projet privé, les **doléances légitimes des populations habitant à proximité** de ce GAEC. Celles-ci supportent déjà des nuisances sonores, olfactives et visuelles qui ne pourraient qu'être très sensiblement accrues, dégradant encore bien plus leur qualité de vie. Tout particulièrement s'agissant d'une voirie d'ores et déjà très sollicitée par les engins du GAEC et parfaitement inadaptée à la construction et l'exploitation d'un méthaniseur qui ne manquerait pas de la dégrader irrémédiablement.

Dans le cas d'espèce, il n'est d'ailleurs en rien anodin que le **Conseil municipal de la commune de Blain** n'ait manifesté aucune appétence pour ce projet (forte abstention et titre OF éloquent du 27/03/24 : « *Le projet de méthaniseur à Héric n'est pas du goût des élus* »). Le **Conseil communautaire d'Erdre et Gesvres** n'apparaît pas plus allant sur ce projet (et l'on se rappellera de son avis défavorable du 10/05/23 concernant le projet d'Engie Bioz sur Saint-Herblain ; voir par ex. [https://www.lestouches.fr/fileadmin/documents/LesTouches/CR_Conseil_CCEG/CR_CONSEIL SYNTHEtique_2023_05_10.pdf](https://www.lestouches.fr/fileadmin/documents/LesTouches/CR_Conseil_CCEG/CR_CONSEIL_SYNTHEtique_2023_05_10.pdf), pp. 10-14). Rappelons ici que la communauté de communes d'Erdre et Gesvres est notamment engagée dans l'élaboration d'une charte forestière de territoire (bois et bocage).

Rappelons enfin et surtout l'enjeu considérable – très prégnant sur ce dossier – que représente **l'approvisionnement en eau potable assuré par la nappe phréatique de Nort-sur-Erdre et tout particulièrement le point de captage du Plessis Pas Brunet**. Et les efforts tout à fait significatifs

déployés par **Atlantic' Eau** (avec désormais à la manœuvre Veolia, en lieu et place de la Saur) pour maintenir, autant que faire se peut, la qualité des eaux prélevées et distribuées, et tout particulièrement pour mesurer, atténuer, réduire les différents **polluants, nitrates et pesticides** en tête (dont les résidus du fameux ESA-métolachlore). C'est plus de 6 millions d'euros qu'Atlantic' Eau a dû investir dans sa nouvelle usine, pour un coût de fonctionnement annuel de l'ordre de 100 000 €. Et est-il normal d'être obligé de pomper dans la nappe de Mazerolles pour pouvoir diluer suffisamment les nitrates de la nappe de Nort ?

De plus, l'on sait toute l'importance du problème récurrent des cyanobactéries sur l'Erdre et ses affluents (cf. encore évoqué lors du récent Copil sur Vioreau). Vioreau justement, dont les gros travaux de réfection et de sécurisation du barrage viennent de s'achever, avec remise en eau du lac et réouverture à la navigation du Canal de Nantes à Brest. **Tous ces efforts des acteurs de territoire, toutes ces ressources publiques investies au bénéfice de l'intérêt public et du bien commun ne méritent aucunement que soit pris le risque de leur remise en cause, même partielle, tôt ou tard, par une initiative privée par trop oublieuse, précisément, de cet intérêt public** (ce qui serait d'autant plus mal venu que, dans le même temps, à titre d'exemple, des moyens considérables – quelque 42 millions d'euros – sont engagés pour le rééquilibrage du lit de la Loire, avec notamment le démarrage prochain des gros travaux prévus sur le seuil de Bellevue-Sainte-Luce, et ce, en ayant toujours en tête la question de la prise d'eau de Nantes Métropole à Mauves-sur-Loire).

Pour prendre la pleine mesure du risque que fait courir ce projet privé de méthaniseur, trois éléments revêtent une importance toute particulière. Leur prise en compte ne peut conduire, en toute logique, qu'à un avis défavorable, sous peine, dans le cas contraire, de susciter une forte incompréhension qui ne pourrait qu'entraîner une mobilisation associative et citoyenne à la mesure de cette réaction :

1) L'alimentation en eau potable de 24 communes et près de 80 000 habitants dépend de la nappe de Nort-sur-Erdre et tout particulièrement du **captage du Plessis Pas Brunet. Celui-ci est répertorié et suivi (ses quatre forages) en tant que captage prioritaire – un « captage Grenelle »**. L'aire d'alimentation de captages (AAC) du Plessis Pas Brunet joue donc un rôle crucial pour préserver la qualité de l'eau qui ruisselle et s'infiltre dans le périmètre concerné par ce zonage. C'est bien pourquoi des actions sont normalement mises en place pour assurer cette fonction, visant notamment à lutter contre les pollutions diffuses. Quant au **périmètre de protection de captage (PPC)**, il vise à éviter/atténuer les effets de pollutions ponctuelles/accidentelles, autrement à garantir la potabilité de la ressource en eau.

Or le méthaniseur projeté se trouverait à seulement 550 m de ce PPC et il s'agit là d'une zone de protection renforcée. Quant à la zone de contribution principale (ZPC), elle ne se trouve qu'à 2,4 km environ. Enfin, la zone des 750 m autour des forages n'est, elle, qu'à 4,460 km environ.

2) Le méthaniseur projeté se trouverait à **proximité quasi immédiate du Canal de Nantes à Brest, soit à seulement 1,5 km environ de l'écluse du Pas d'Héric**. L'on sait toute l'attention et les ressources consacrées à l'entretien et au bon fonctionnement de ce canal par le Département et les acteurs de territoire (ainsi, les investissements prévus par la commune de Blain pour valoriser son port fluvial). Le canal est devenu un **axe majeur du tourisme fluvial et vert**, très fréquenté par les marcheurs, cyclistes et plaisanciers (voir les efforts constants déployés par l'office de tourisme Erdre Canal Forêt). Les **enjeux de biodiversité et de qualité paysagère** sont également bien réels. Mais il faut considérer que cela vaut également pour la **vallée et les marais de l'Erdre, à quelques kilomètres seulement du projet**. L'ensemble « Vallée et marais de l'Erdre » comme le canal de Nantes à Brest (à l'ouest du Pas d'Héric) sont, sur de larges secteurs, des ZNIEFF (de même que la proche zone bocagère relictuelle d'Héric-NDDL). Et il existe également une zone Natura 2000 « Marais de l'Erdre » de tout premier plan (à 6,2 km du projet), dont l'intérêt faunistique et floristique n'est plus à démontrer (Directives Oiseaux et Habitats).

3) Comme si les éléments susmentionnés n'attestait pas suffisamment du caractère éminemment hasardeux d'une telle implantation, il convient d'ajouter encore **les risques réels liés à l'épandage** (cf. plan d'épandage pp. 23-32 PDF Dossier Annexes). C'est évidemment dans le parcellaire dont dispose le GAEC que seraient trouvées les zones à utiliser pour le nécessaire **épandage des digestats** produits par le méthaniseur (qui dit biogaz, dit digestat ; les intrants étant, pour mémoire : fumier de bovin, lisier de bovin et jus de silos, CIVE, culture). Or, **ces terrains se situent pour l'essentiel de part et d'autre du canal, en limite du périmètre de protection de l'AAC (Zone d'Action Renforcée), et même pour partie carrément dans la ZCP et jusque dans la zone des 750 m des forages. Soit précisément 125 ha en zone AAC, dont 75 ha en zone ZCP.** L'on a bien compris qu'il est fait valoir que les épandages n'impacteront pas l'AAC du Plessis Pas Brunet. Le plan d'épandage est compatible avec le programme d'action de l'AAC. C'est tout dire ! Néanmoins, opérer des épandages (même de tel ou tel type) dans ces différentes zones et en de tels volumes (quand bien même l'on demeure à l'échelle d'une seule exploitation) constituerait une prise de risques majeure au regard des divers enjeux du dossier. Que les normes et règles d'épandage soient effectivement respectées ou non, voilà qui n'irait assurément pas dans le sens d'un abaissement du niveau des nitrates dans l'eau et l'environnement, quoi qu'il en soit dit dans le dossier!

L'ensemble du Dossier principal, notamment dans sa section 7, est parfaitement lénifiant quant aux effets notables sur l'environnement et la santé humaine. L'on peut être rassuré !!! Pas d'impact sur les espèces protégées situées dans les habitats d'intérêt communautaire, respect de toutes les préconisations, etc.

C'est bien grâce à toutes les bonnes pratiques de ce type que l'on en est arrivé aux dégradations vertigineuses de la biodiversité et des écosystèmes que nous connaissons... L'on sait les logiques à courte vue actuellement à l'œuvre, de la part des tenants d'une agriculture productiviste qui ne pensent qu'à détricoter un *Green Deal* pourtant longuement négocié et conclu dans l'intérêt supérieur de nos populations et de nos sociétés. Ces tenants, pensant avoir le vent en poupe, vont surtout droit dans le mur, et nous tous avec eux. Il reste à espérer que le présent dossier n'aura pas à subir les effets pernicieux de ce climat délétère.

En définitive, compte tenu de l'ensemble des points susmentionnés, il est bien difficile de ne pas souscrire au constat lucide récemment formulé par un collectif de citoyens qui s'inquiètent à raison : **« Même si on est pour la méthanisation, la localisation de ce projet est une aberration pour notre environnement, notre santé et notre tourisme. Un tel projet ne peut pas se faire ICI. »**

Nous vous remercions de l'intérêt porté à la présente contribution, en espérant que cette fois encore le choix pourra se faire en faveur de la raison et de l'intérêt supérieur des populations comme de l'environnement.

Nous vous prions, Monsieur le Préfet, d'agréer l'expression de notre considération respectueuse.

Pour le Bureau de FNE Loire-Atlantique,

France Nature Environnement Loire-Atlantique
8, avenue du Gui - 44300 NANTES



Sujet : [INTERNET] AVIS ET OPPOSITION CONTRE LE PROJET DE METHANISATION HERIC

De : ~

Date : 11/04/2024 07:04

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour,

Habitante de la Bouchonnerie, notre lieudit est le plus impacté par ce projet.

J'ai donc étudié l'ensemble du dossier, je me suis également informée sur la méthanisation, sa maîtrise, notre recul actuel sur ce processus et j'ai consulté déjà tous les avis publiés qui vont ont été envoyé.

Une information complète pour émettre un avis éclairé sur ce projet.

Je pourrais exposer mon opposition en vous rappelant la polémique sur la dangerosité du digestat épandue sur nos champs, sur les dérives de la méthanisation et les conséquences dénoncées par tant de personnes dont la Confédération Paysanne, sur les nombreux accidents sur les méthaniseurs dont les conséquences sont désastreuses pour nous et notre environnement (exemple manifeste de Quimper). Que la méthanisation est un vrai business et qui rapporte gros à ceux qui en veulent toujours plus... tous les sujets qui font polémiques et font la une régulière des médias sur le sujet.

Mais je ne le ferai pas dans cet avis, car je pense que le problème soulevé par cette consultation n'est pas pour ou contre ce procédé, mais bien :

Est-ce qu'un site de méthanisation d'une superficie totale de 27 650m2 est compatible avec sa situation géographique et quelles sont les conséquences pour les citoyens et notre environnement ?

Que l'on soit pour ou contre le processus de méthanisation, à la lecture et relevé d'informations du dossier, je pense que l'on ne peut être que contre ce projet **DANS L'ENVIRONNEMENT OÙ IL SE SITUE !**

Je vous expose mes arguments :

NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOTRE SANTÉ EN PÉRIL

Il est déclaré, par le président de la société lui-même dans sa demande d'enregistrement pour une installation classée pour la protection de l'environnement, que le projet est à proximité :

- De 2 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique : **Le Canal de Nantes à Brest à 1,2km à côté de l'Ecluse du Pas d'Héric et la Vallée et Marais de l'Erdre à 1,7km.**

Je précise que c'est l'accès même au canal qui est visé, étant traversé par la D39, les personnes y viennent à pied, à vélo, à cheval, en voiture puisqu'il y a la possibilité de s'y garer. C'est un

carrefour clef pour tous les promeneurs, joggeurs, pêcheurs...

En m'installant, je n'aurais jamais pensé qu'une personne ait l'idée même de construire une unité de méthanisation à plus de 6 millions à un kilomètre du Canal de NANTES à BREST ! Un emblème touristique pour le département de Loire Atlantique et de la Bretagne. Et que dire de la Vallée et Marais de l'Erdre qui n'est pas beaucoup plus loin !

- **De l'Aire d'Alimentation du Captage du Plessis Pas Brunet à 550 mètres** et même il est déclaré dans la demande qu'il y aura de **l'épandage du digestat dans cette zone protégée**, cette eau est destinée à la consommation humaine ! Je vous avoue que je ne connaissais pas cette ACC. Je suis horrifiée par la distance ! On parle de notre eau si précieuse qui coule de nos robinets ! Je vous communique effectivement mon inquiétude sur la pollution de ce captage !
- **D'une zone Natura 2000 les « Marais de l'Erdre »** à 6,2km qui possède une biodiversité et un écosystème fragile qui faut absolument protéger. Il est évident que par rapport à la protection juridique de ce site, l'activité d'un méthaniseur dans les marais de l'Erdre n'aurait pas été possible. Mais une fois de plus si près ! Les animaux, oiseaux, les insectes... ne s'arrêterons pas exactement aux limites prescrites par l'homme. Est-il judicieux si près de cette zone protégée d'installer une usine à gaz ?

Je m'oppose donc à ce projet car il est à proximité immédiate, non pas d'UN site protégé, mais de QUATRE sites à protéger ! Dont trois sont l'image de notre territoire.

Il faut également préciser que le PLUi nous indique que le site est entouré et accolé à des zones humides. Or l'on sait aujourd'hui et plus que jamais, l'intérêt écologique et faunistique de ces zones. Elles doivent être préservés également de tout risque de pollution.

On peut également rajouter d'autres sites tel que la forêt du Gâvre et l'étang de Bout de bois situé à 3,3km seulement du projet comme la société l'informe dans le dossier.

La construction de ce projet engendre selon les déclarations faites dans le dossier du futur exploitant lui-même (voir la demande d'enregistrement) :

- **Nuisances sonores importantes** des équipements de l'unité de méthanisation et du trafic routier au minima doublé selon les explications de l'exploitant lors d'une réunion dont j'ai assisté, pour nous convaincre de son projet. Il décrit dans sa demande en page 7 que les équipements feront du bruit : je ne suis pas étonnée ! Et l'étude acoustique obligatoire pour de tel projet précise que **l'activité est non stop 24H/24, 7jours sur 7 !** Sympa pour le voisinage, la faune et la flore et les habitants des grands axes qui vont supporter comme nous le trafic densifié des camions !
- **Nuisances olfactives importantes**, dont l'exploitant explique qu'il va essayer de réduire techniquement et qu'il regarnira la haie côté Nord, c'est-à-dire vers le Canal, à 1km de l'accès de celui-ci par la route et places de stationnement pour se balader ! Et à côté de nombreux petits villages dont certains à moins de 200mètres. Je me pose une question à ce sujet : va-t-il implanter des arbres de grande taille, déjà

QUI PAIERA ET CONTRIBUERA A CE PROJET : L'ARGENT PUBLIC ?

Après échange avec l'exploitant et lecture du dossier, je relève trois dépenses que le contribuable va financer à cause de ce projet :

- Le projet est de revendre à GRDF le gaz produit. **Un réseau de raccordement** doit être effectué entre NORT SUR ERDRE et le site d'HÉRIC ! Le coût des travaux va être TRÈS important : 40% seront payés par la société exploitante, et **60% sont payés par GRDF via une taxe, donc un impôt soit de l'argent public** (information donnée par le représentant de la société), confirmé lors de mes recherches.

Des travaux d'une telle ampleur me déplaît et me questionne : quel est le coût réel, quelle sera la facture finale ? Quel est le tracé exact de cette canalisation ? Qui est impacté ? Les risques de fuite sont réels. Je ne partage pas le goût de tel travaux au regard de l'enjeu présenté.

- La portion de la route départementale D39 qui donne accès au site n'est pas en bon état, elle est dangereuse. Elle n'est actuellement pas faite pour recevoir un trafic de camion densifié. La circulation est déjà compliquée actuellement, mais encore possible ! Il manque au dossier des photos pour l'attester, dommage ! Mais actuellement il y a des signalétiques sur presque l'ensemble de ce tronçon pour marquer l'accotement de la route, des panneaux « chaussée déformée attention », panneau de lieudit percuté...

De plus, sa largeur n'est pas assez importante pour le croisement de camions, ni même le croisement d'un camion (ou tracteur avec remorque) et l'un des bus scolaires qui desservent les lieudits. En 2023, un camion a fini dans le fossé car dans le virage dangereux que les habitants dénoncent depuis plusieurs années, il a préféré que ce soit lui qui finisse dans le fossé plutôt que le car scolaire ! Merci à ce conducteur d'avoir eu cette conscience pour nos enfants ! De nombreuses voitures finissent également dans les fossés ou percutent les poteaux électriques. Personnellement nos coffrets en limite de propriété sont aussi régulièrement dégradés !

Cette route va devoir être refaite pour supporter le passage plus intensif des camions et plus sécurisée, elle devra répondre à un trafic plus dense ! Refaire une route coûte extrêmement cher au contribuable. Un kilomètre de route ce chiffre en millions ! Qui paiera ? Pour toute réponse à cette question l'exploitant nous renvoie vers le département ! **OUI c'est le département et donc notre argent public qui va financer tous les travaux de cette départementale pour répondre à cette densification importante du trafic, refaire la route mais en plus avec des normes plus importantes et plus coûteuses !**

Merci de penser à tous les usagers occasionnels ou réguliers, mais aussi aux habitants des lieudits. A la Bouchonnerie c'est déjà dangereux de sortir de notre lieudit, mais avec un tel trafic minimum doublé je n'imagine même pas !

- **Les subventions** importantes qui seront versées à la société ENERGIES, c'est également de l'argent public ! Donc personnellement, je préfère que cet argent aide les agriculteurs en difficultés. Or le GAEC LE SOLEIL LEVANT est une TRES grande ferme (220 bêtes dans le

adulte ? Hélas, lors de la réunion de présentation de ce projet, on m'a informé que non, et qu'il faudra être patient avant qu'il n'atteigne une certaine taille. J'en conclus que cette nuisance sera légèrement atténuée que dans plusieurs années !

De plus je m'interroge sur le périmètre de cette nuisance. En tout cas, l'entreprise en charge de ce dossier pour mesurer les odeurs a estimé devoir investiguer jusqu'à au moins Bout de Bois ! Veuillez donc noter mon inquiétude vis-à-vis des promenades au canal, des pique-nique à Bout de bois, de l'activité pour les pêcheurs, des enfants qui jouent sur les aires de jeux, de notre belle guinguette... j'ai peur que littéralement cela ne sentira pas bon dans le coin, attention au vent, il faudra qu'il nous soit favorable !

Je rappelle ici que les odeurs sont beaucoup générées par le transport des effluents, qui sont donc les matières végétales ou animales qui nourrissent le méthanisateur, d'une capacité de 60tonnes par jour et qui engendre bien évidemment des odeurs, ces camions ne sentent pas « la rose » !

- **Des vibrations**, cette nuisance je vous avoue ne pas y avoir pensé avant la lecture du dossier, c'est sympa d'apprendre que dans le coin ça va vibrer !
- **Nuisances dues aux émissions lumineuses constantes** dès que la lumière du jour est insuffisante. Je ne me représente pas l'intensité, ni la quantité de luminaires de l'éclairage supplémentaire de ce projet. Mais cela va apporter une pollution visuelle et surtout une nuisance encore pour les animaux, oiseaux et petits insectes qui vont être perturbés !
- **Des rejets dans l'air** : gaz à combustion et dioxyde de carbone (p8 de la demande d'enregistrement). Donc je suis informée que ce projet émane bien des gaz à effet de serre ! Pollution à proximité de 4 sites protégés ! Toute éventuelle petite fuite aura des conséquences importantes, les grosses seront justes désastreuses.
- **La production de déchets dangereux** : charbon actif usagé, DIB, huiles usagées selon toujours la déclaration du futur exploitant
- **Des risques sanitaires** déclarés dans sa demande d'enregistrement pour une installation classée pour la protection de l'environnement. Je rappelle ici que le projet se situe à 550 mètres d'une ACC, point de captage d'eau, c'est-à-dire la source de l'eau de nos robinets !
- **Des risques d'incendie, d'explosion, d'intoxication, d'anoxie, pollutions** : risques informés par le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire sur son site internet. L'exploitation possède et doit identifier les **zones ATEX** (Atmosphère explosive), où même la seule présence d'un briquet est interdite ! Le panneau à afficher dans cette zone mise au dossier est très sympathique, une erreur humaine ne pardonne pas ! Je m'interroge même sur la possibilité pour les chasseurs qui actuellement sont régulièrement présent pour faire des battues dans les champs jouxtant le site, la conséquence d'une erreur et d'un tir dans cette zone ?

Je constate et conclus de tous ces points exposés et relevés du dossier, que la présence d'un méthaniseur sur ces parcelles cadastrées YI 98 et YI 101 est pour moi incompatible avec son environnement !

dossier, 300 annoncées lors de la réunion, dont aucune n'a jamais vu un brin d'herbe, alors que 550 hectares de terres agricoles sont cultivés) et elle possède une bonne situation financière. Elle ne s'en cache pas et d'ailleurs c'est très bien pour elle. Mais à l'instar des agriculteurs qui depuis quelques années et surtout actuellement « galèrent littéralement », deux chefs d'exploitation qui peuvent embaucher trois salariés en trois ans (une embauche en 2021, une seconde embauche en 2022 et une troisième embauche en 2023, c'est qu'elle se porte très bien actuellement et peut se passer d'un tel projet. Je n'ai pas de soucis avec les embauches bien au contraire. Je relève juste que l'argument que j'ai pu lire « aidons nos agriculteurs » me gêne beaucoup !

Les subventions ne vont pas aider un agriculteur dans le cas présent, ils vont aider un producteur de méthane et un agriculteur à s'enrichir encore plus.

Pour pouvoir imaginer un tel projet à plus de 6 millions, avec des installations d'une capacité de 60 tonnes par jour pour une seule ferme, elle est bien économiquement en très bonne santé. Elle a même investi dans une surface très importante de panneaux solaires dont la mise en place a été faite l'année dernière, et cette année elle pense déjà à investir encore dans la production de gaz, les comptes sont donc très favorables !

Je reprendrai ici la remarque de Monsieur Jean-Pierre HAMON élu de Blain, extrait de l'article du journal Ouest France dont le titre est « Méthaniseur d'Héric : le projet ne passe pas » à la rubrique Blain : « **Oui au photovoltaïque, mais non à la méthanisation** ». **Donc à tous les panneaux qu'il a installé sur son hangar l'année dernière OUI, à la méthanisation NON. Ces deux projets ne s'insèrent pas du tout de la même façon sur notre territoire !**

DES PROPRIETES VOISINES DANS LE PERIMETRE DE PROTECTION ET DE NOMBREUX VILLAGES IMPACTES

Évidemment, je parle de mon lieudit La Bouchonnerie, dont nous sommes les premiers impactés.

De part la dangerosité du site, et des nombreuses nuisances induites, de nombreuses mesures de protection sont prises par le gouvernement pour LIMITÉS (seulement) les catastrophes !

Ainsi l'article 6 de l'arrêté du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement modifié par l'article 3 de l'arrêté du 17 juin 2021, impose qu'une installation de méthanisation doit être, je cite « distante à plus de 200 mètres des habitations occupées par des tiers », et également les lieux d'accueil des gens du voyage.

Le lieudit La Bouchonnerie est dans le périmètre de protection ! Merci pour nous et nos enfants !

Il faut également noter la présence de très nombreux lieudits et donc d'Héricois à proximité de ce futur projet. Nous serons nombreux à subir les risques éventuels et les nuisances certaines !

De plus, notre paysage va subir une pollution visuelle. Les digesteurs mesurent plus de 15

mètres de haut dont 2 mètres seulement enterrés. Ne nous mentons pas : le projet du site possède des infrastructures de taille importante qui vont polluer visuellement notre paysage. J'ajouterai également que les terres de ce site, soit 27 650m² sont destinés à la culture, et vont par conséquent disparaître pour servir à présent à la production de méthane.

POUR CLONCLURE : JE SUIS OPPOSÉE FERMEMENT À CE PROJET, hormis le débat oui ou non à la méthanisation, LA SITUATION GEOGRAPHIQUE de ce projet, la balance bénéfices – risques – nuisances ne penche absolument pas du bon côté !

Sujet : [INTERNET] avis défavorable sur le projet d'une unité de méthanisation à HERIC

De : _

Date : 11/04/2024 07:18

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour Monsieur Le Préfet,

Après avoir découvert dans la presse le projet de l'unité de méthanisation prévu à la ferme du GAEC du Soleil Levant au lieudit La Cormerais à Héric et après avoir pris connaissance du dossier en consultation publique dans notre mairie d'Héric, j'attire votre plus grande attention sur l'envergure et la localisation précise de ce projet qui n'est pas approprié à son environnement et sa biodiversité.

Ce projet de plus de 27000m² en plein milieu des villages avec de nombreuses habitations autour, aura un impact très fort sur la vie quotidienne des riverains. Les nuisances qu'engendre un projet de telle taille jusqu'à 60T/j seront insupportables et invivables. Le fonctionnement de l'usine 7/7, 24h/24h, les bruit, les odeurs, le visuel, les lumières la nuit et j'en passe ... Il n'apportera rien de positif aux riverains qui sont ici depuis de nombreuses années et certains depuis des décennies.

La route principale, la RD39 qui desservira inévitablement les 550 hectares des champs de l'exploitation sera à refaire entièrement, la route devant la ferme est constamment souillée et abimée. Entre les axes Héric/Nort et Blain/Nort la route est fortement dégradée par le trafic actuel. Nombreux panneaux indiquent que la chaussée est déformée. Autres travaux d'une grande ampleur ont été faits récemment sur cette même route et qui l'ont fortement endommagés et fragilisé, pour le raccordement du réseau électrique et du transfo créé afin d'alimenter ou de récupérer la production de l'énergie solaire via les panneaux photovoltaïques et traqueur installés à la ferme du GAEC du soleil levant

Sachant que le trafic lié à cette usine de méthanisation sera doublé, voir triplé, il sera même tout simplement incontrôlable car le projet risque d'évoluer à tout moment. Cette route est très dangereuse, de nombreux accidents ont déjà eu lieu. Les véhicules roulent vite et lorsqu'ils croisent des engins agricoles ou autres véhicules qui roulent très vite aussi, ils prennent peur et dévient de leur trajectoire finissant dans les fossés ou poteaux électriques/télécom. Cette route devra être refaite entièrement et de manière structurelle et non superficielle car aujourd'hui elle n'est pas faite pour recevoir une telle charge et un tel trafic. Nous avons un muret technique au bord de la RD39 avec des coffret elec et eau potable, nous avons eu des dégradations sur les coffrets, fuites d'eau énormes a cause des incidents et voirie étroite, une fois l'exploitant de la ferme m'a bien confirmé qu'une voiture a pris peur en le croisant et a touché nos coffrets, nous avons perdu une centaine de m³ d'eau avant la réparation.

Sur le plan environnemental ce projet se situe à proximité de plusieurs zones et sites protégés par le code de l'environnement qui sont essentiels à notre vie de toute la commune et des communes voisine, c'est tout simplement une aberration de venir ici avec un tel projet qui va engendrer des risques très graves et irréversibles (canal de Nantes à Brest, point de captage de l'eau potable...) Pourquoi venir dégrader cette nature qui a déjà beaucoup de mal à survivre ??? On peut lire plein de choses positives ou négatives sur la méthanisation mais on peut clairement comprendre que le digestat qui sera épandu dans les champs va tout simplement rendre les sols pauvres et les tuer au bout d'une quinzaine d'années, que l'épandage est soumis à une rigueur sans faille, qui va contrôler ça ???

Je suis l'habitant le plus proche de ce projet, la façade de ma maison se situe à environ 200 m du projet et la limite de mon jardin se retrouve à environ 135m du projet. Je suis donc complètement dans la zone de risque grave. Quels sont donc les mesures mise en place pour nous sauver en cas d'accident ???

Les accidents, les fuites, le risque d'explosion, les risques sanitaires, pollution des sols, des eaux sont clairement indiqués dans le dossier du projet... Pourquoi prendre tous ces risques et mettre en péril des vies des gens ?

Cette usine est tout simplement dangereuse pour notre environnement proche.

Compte tenu des arguments cités ci-dessus, je m'oppose fermement et très fortement à ce projet qui n'a pas sa place a cet endroit précis.

Veillez recevoir Monsieur Le Prefet, toutes mes salutations

Sujet : [INTERNET] Projet de Methanisation

De :

Date : 11/04/2024 07:49

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour,

Par ce mail, merci de prendre mon avis négatif concernant ce projet de Methanisation.

Cordialement

Sujet : [INTERNET] mobilisation contre la méthanisation à Héric

De :

Date : 11/04/2024 08:21

Pour : "pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr" <pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr>

Monsieur,

Je vous envoie ce courriel afin de vous faire part de mon opposition au projet de méthaniseur sur la commune d'Héric.

En effet il m'apparaît que les nuisances seront importantes. Les nuisances sonores tout d'abord pour les proches riverains. En effet le méthaniseur devant tourner en continu, les nuisances seront permanentes. Il ne faut pas oublier non plus les nuisances olfactives. Les nuisances passagères lors de l'épandage de fumier sont tout à fait supportables, mais qu'en sera-t-il pour des odeurs permanentes ?

De plus, qu'en est-il des probables contaminations des eaux ? La proximité des sites protégés (Ecluse du pas d'Héric, zone natura 2000 des marais de l'Erdre, la vallée du marais de l'Erdre, l'aire d'alimentation du captage ACC du plessis pas brunet) questionne. Pouvez-vous m'assurer que les rejets de l'usine de méthanisation n'iront pas contaminer les eaux ?

Enfin, nous savons qu'une usine de méthanisation ne peut pas s'arrêter et qu'elle doit fonctionner 24H sur 24. Que se passera-t-il quand il n'y aura pas assez de déchets organiques ? Certainement comme dans les autres usines où du maïs est cultivé pour alimenter la méthanisation. Je trouve cela déplorable.

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon avis et vous en remercie par avance

Sujet : [INTERNET] Avis SAS énergie de l'élevage Héric

De :

Date : 11/04/2024 08:48

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Bonjour

je souhaite donner un avis défavorable sur la mise en place d'un méthaniseur à Héric.

Cordialement

Sujet : [INTERNET] Construction d'un site

De :

Date : 11/04/2024 08:54

Pour : Cassard Maeva <Maeva.cassard@gmail.com>, pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Monsieur Le Préfet,

En découvrant le projet de la ferme du Gaec du soleil levant, je tenais à vous exprimer mon opposition totale. Ce projet non adapté à son environnement, en plein milieu des habitations le village de « La Bouchonnerie » étant dans le périmètre des 200m, impactant directement la vie quotidienne des habitants. Il est aussi a proximité des sites protégés par le code de l'environnement, le Canal de Nantes à Brest, site de captage d'eau potable!

Il va causer de manière directe des nuisances sonores, olfactives, lumineuses, et vibratoires.

Trafic des tracteurs, camions... Entraînant encore plus de nuisances et de dégradations des routes non adaptées et en très mauvais état déjà actuellement.

En lisant le dossier je constate aussi des risques de pollution des sols, de l'eau, risque d'accidents, d'explosions... Tout cela mettant en danger la population aux alentours.

Le site où se projete cette usine n'est clairement pas adapté à son environnement.

Veuillez recevoir Monsieur le Préfet mes salutations,

Envoyé avec Gmail Mobile

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Opposition projet de methaniseur à Héric

De :

Date : 11/04/2024 09:17

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous adresser la présente lettre afin de manifester mon opposition catégorique au projet de la ferme du GAEC du Soleil Levant, tel qu'il est actuellement envisagé. En tant que résident de la commune et soucieux de la préservation de notre environnement et de la qualité de vie de ses habitants, je tiens à exprimer mes préoccupations quant aux impacts négatifs potentiels que ce projet pourrait engendrer.

Tout d'abord, il est important de souligner que l'emplacement choisi pour cette ferme semble totalement inadapté à son environnement. En effet, l'implantation prévue au cœur même du village de la Bouchonnerie, à proximité immédiate des habitations, suscite légitimement des craintes quant aux nuisances que cela pourrait générer. La proximité avec des sites naturels protégés par le code de l'environnement, tels que le canal de Nantes à Brest et un site de captage d'eau potable, renforce ces inquiétudes.

Par ailleurs, le dossier consulté révèle un ensemble de risques et de désagréments potentiels qui ne peuvent être ignorés. Les nuisances sonores, olfactives, lumineuses et vibratoires qui résulteraient de l'activité de cette ferme constitueraient une véritable perturbation pour la vie quotidienne des riverains. De plus, l'accroissement prévu du trafic de tracteurs et de camions sur des routes déjà en très mauvais état ne ferait qu'aggraver la situation, exposant les usagers à des risques supplémentaires d'accidents.

En outre, les risques de pollution des sols et des ressources en eau, ainsi que les menaces d'accidents ou d'explosions évoqués dans le dossier, soulèvent de sérieuses inquiétudes quant à la sécurité et à la santé des populations environnantes. Il est impératif de prendre en considération ces éléments et d'agir en conséquence pour éviter tout préjudice irréversible.

Dans ces circonstances, je vous exhorte, Monsieur le Préfet, à étudier attentivement ces différentes problématiques et à prendre les mesures nécessaires pour empêcher la réalisation de ce projet dans sa forme actuelle. Il en va de la préservation de notre cadre de vie et de la protection de notre environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Bien cordialement,

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Méthaniseur SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE à la Cormerais commune d'Héric

De :

Date : 11/04/2024 09:39

Pour : pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr

Christine Moiselet

Le Rondray Héric

Sur la consultation concernant le projet de méthaniseur SAS ENERGIES 2 L'ELEVAGE à la Cormerais, Héric

Commençons par aborder la question du capital, investissement d'un montant de 6 090 000 euros... La Confédération Paysanne dans un document intitulé « *La méthanisation est-elle compatible avec l'agriculture paysanne* » s'adresse aux femmes et aux hommes exploitant-es agricoles :

« L'exigence de rentabilité engouffre le·la paysan·ne dans un modèle dont il ne pourra pas revenir aisément. Le méthaniseur en place conditionne fortement la production de la ferme, en particulier en quantité (effluents d'élevage, cultures, etc). Une fois les investissements engagés, l'unité doit tourner pour être rentable. Cela contraint l'exploitation à se maintenir dans un modèle figé et à produire du gaz coûte que coûte pour rembourser les dettes. Mais il est plus facile de réorienter des choix culturels ou d'élevage que de s'affranchir d'un méthaniseur. La méthanisation peut devenir synonyme de perte d'autonomie pour le·la paysan·ne. »

Dans ce projet, il n'est pas question d'un méthaniseur qui aurait pour objectif de traiter utilement les déchets d'une exploitation laitière ; il n'est pas question d'adapter la taille du méthaniseur aux besoins de cette exploitation laitière mais au contraire d'adapter l'exploitation du bétail à la production de gaz du méthaniseur.

A partir de ce principe, pour récupérer la moindre miette de fumier, il faudrait enfermer les bêtes, nourries de végétaux ensilés comme en partie le méthaniseur le serait, afin qu'elles produisent non seulement du lait mais en sus l'autre partie de la « ration » du méthaniseur (puisque c'est le mot consacré). A chacune leur « ration », celle de la machine et celle des vaches qui feraient partie intégrante de la machine. Pas moyen un seul jour dans l'année qu'une petite partie de la bouse des 390 d'entre elles ne vienne amender directement une belle prairie parmi les 546 ha de SAU dont elles pourraient brouter l'herbe...

Un projet dans lequel l'élevage ne serait pas hors sol provoquerait sans aucun doute une plus grande sympathie.

Il reste toutefois que la méthanisation comporte des risques...

En particulier quand le méthaniseur est entouré de villages et d'habitations à une distance d'entre 200 et 500 mètres, de ruisseaux à l'est comme à l'ouest et qu'il est coiffé du canal de Nantes à Brest au nord.

Mais que l'on soit rassuré, il ne serait pas situé dans l'Aire d'Alimentation du Captage du Plessis Pas Brunet puisqu'il serait logé à... 550 mètres ! L'Aire du captage profiterait seulement des produits de sa digestion. Ce captage est déjà bien empoisonné, listé Grenelle, son état ne pourrait pas s'améliorer avec un cocktail de soin spécial composé de digestat de méthaniseur.

Dans les « *Observations du Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnable vis-à-vis de la méthanisation en général - Février 2024* » D. CHATEIGNER mentionne concernant l'enrichissement du sol que des études ont démontré que la biodiversité du digestat est plus faible que celle du même matériel composté mais que la présence d'antibiotiques dans le digestat favorise les espèces résistantes dont Clostridium. L'effet de l'épandage des digestats sur les populations de vers de terre a été étudié, la toxicité est rapide, supérieure à celle d'épandages d'effluents classiques.

Le dosage des épandages de digestat est encore plus délicat que celui des effluents non méthanisés.

Or aucun contrôle indépendant par un organisme spécialisé n'est prévu, l'entière responsabilité est laissée au « pétitionnaire » qui devrait contrôler tant la composition des digestats que faire l'analyse des sols ainsi qu'à « l'épandeur » en l'occurrence, dans ce cas, une Entreprise de Travaux Agricoles sous-traitante.

Il n'est pas question de mettre en cause le professionnalisme des personnes qui effectuent ces travaux. Mais précisément, nous pouvons concevoir qu'il doit être extrêmement difficile de « doser » l'épandage en fonction de la qualité des terres, des pentes, du taux d'humidité... en témoigne d'ailleurs le dossier transmis à la consultation ! Le changement climatique a pour conséquence de longues périodes de fortes pluies ou de grande sécheresse, impossible d'éviter les pollutions qui auraient des conséquences d'autant plus sérieuses étant donné la proximité du captage.

Tout comme les graves maladies professionnelles liées à l'utilisation des herbicides, insecticides et autres produits dispersés dans le sol ou sur les cultures, les accidents et les intoxications liés à la méthanisation touchent en premier lieu les personnes qui travaillent au contact des digesteurs et des digestats. Il faut ajouter que de nombreux gaz toxiques et/ou à l'odeur désagréable sont émis tout le long de la chaîne de production, jusqu'à l'épandage, émissions qui concernent les personnes travaillant sur site ou à la dispersion des digestats mais évidemment aussi les personnes riveraines.

Au pire, outre la maltraitance animale et les risques de pollution, la méthanisation provoque des accidents dont le nombre augmente avec le temps, fuites de gaz avec risque d'intoxication grave voire mortelle, Hydrogène sulfuré et Méthane sont particulièrement toxiques, explosions, incendies, rupture de poche de digestat...

Au mieux, la méthanisation provoque l'appauvrissement des terres qui plus est en partie consacrées à nourrir non plus les populations mais une machine à

fabriquer du gaz.

C'est une fausse bonne idée, il ne faut pas autoriser le projet de méthaniseur à La Cormerais Héric.



Sans virus. www.avast.com